

**ACCÈS AU CHOIX AU GRADE
DE DIRECTEUR DE RECHERCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE CLASSE EXCEPTIONNELLE 2^{ème} ÉCHELON
AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

Les conditions statutaires	Peuvent seuls être promus au 2 ^{ème} échelon de la classe exceptionnelle les directeurs de recherche du 1 ^{er} échelon de cette classe justifiant d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans cet échelon.
Les textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques Décret n°2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié (décret 2018-916 du 25/10/2018) portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Les points de références LDG	Le corps des chargés et des directeurs de recherche n'est pas soumis aux LDG.
Calendrier	Le calendrier de la campagne de promotion des CR/DR établi en lien avec la COMEVAL fait l'objet d'une technique spécifique.
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> L'effectif de chacun des échelons du grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle ne peut être supérieur à 10 % de l'effectif total des directeurs de recherche 1^{ère} classe. Les conditions statutaires sont appréciées au 31 décembre 2021.

Informations et statistiques générales (campagne de promotion au titre de l'année 2020)

	Total	% femmes	% hommes
Nombre de promouvables	4	0 %	100 %
Nombre d'agents proposés	2	0 %	100 %
Nombre de postes offerts	0		
Nombre de promus	/	/	/
Âge moyen des promus	/		
Âge minimum des promus	/		
Âge maximum des promus	/		
Ancienneté moyenne détenue par les promus dans le grade d'appel (avant promotion)	/		

Informations générales au titre de la campagne 2021

	Total	% femmes	% hommes
Nombre de promouvables *	Non déterminé à ce jour		
Nombre de postes offerts	Estimé à 1		

* dans le cadre des promotions de grade liées à l'application d'un taux « pro/pro », il importe de distinguer le nombre de promouvables indiqué ci-dessus de celui auquel est appliqué le taux de promotion (à titre d'illustration un agent du corps en position de détachement dans un autre corps est toujours promouvable dans son corps d'origine mais ne peut pas être comptabilisé pour le dimensionnement du volume des postes offerts à la promotion, il convient aussi par exemple, selon les statuts, d'intégrer la répartition des postes de promotion entre avancement au choix et avancement par examen professionnel) ; il importe donc, lorsqu'elles sont disponibles, d'intégrer les données ci-dessus uniquement à titre d'éclairage, voire d'orientation.

Processus de remontée des propositions

- 1- Le candidat adressera son dossier de candidature à SG/DRH/G/TERCO1 (adresse mail ci-dessous) et mettra en copie son service RH d'établissement.**
- un CV détaillé ;
 - un dossier scientifique.

Le candidat renseignera impérativement dans son dossier de candidature son domaine de compétence principal et secondaire en respectant la nomenclature ainsi que son domaine d'étude principal et secondaire.

2- La direction de l'établissement communiquera à SG/DRH/G/TERCO1

- un tableau de synthèse des candidatures (celui-ci permettra la répartition des dossiers entre les membres de la COMEVAL) ;
- une fiche individuelle de proposition pour chaque candidat retraçant les éléments essentiels du parcours, les fonctions exercées, et l'avis sur la manière de servir de l'agent.

Les documents seront nommés sous le format suivant :	
Dossier de candidature	NOM_Prénom_candidature_DRCE2.pdf
Fiche individuelle de proposition	NOM_Prénom_FIP_DRCE2.pdf
Tableau de synthèse des candidatures	SERVICE_TSC_DRCE2.pdf

Les documents seront adressés à l'adresse suivante :

terco1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Le sujet du mail d'envoi devra impérativement mentionner : « PROMOTION_DRCE2 2021 »

Les contacts

SG/DRH/G/TERCO 1	M. Jérôme CAMUS – Chargé de missions transverses jerome.camus@developpement-durable.gouv.fr Balu TERCO 1 : terco1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr M. Samir LOUKIL – chef du bureau samir.loukil@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 25 89 01 40 81 37 41
DRH/D/MS3P	Mme Marie-Christine BAGNATI – Chargée de mission des Chercheurs et des PNT marie-christine.bagnati@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 62 89